



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 25 Juillet 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

SECTEUR OPTIONNEL CONSULTATIONS SPÉCIALISÉES : UN PREMIER PAS IMPORTANT

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que la réunion syndicats médicaux/UNCAM/UNOCAM a permis de définir les contours du secteur optionnel devant permettre de répondre, sur la base du volontariat, à la demande du Président de la République, de transformer les dépassements en des compléments d'honoraires solvabilisés par les complémentaires.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. salue l'effort décisif de la Mutualité qui a accepté, pour la première fois, de solvabiliser ces compléments d'honoraires dans le cadre de ce secteur optionnel, comme elle le faisait déjà pour l'option de coordination.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne cautionnera un accord définitif que si ce secteur ouvert en priorité aux médecins exerçant sur les plateaux techniques lourds, répare l'injustice des anciens chefs de clinique secteur 1, toutes spécialités confondues.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se félicite de la création d'une consultation spécialisée en prémices de la CCAM clinique pour les spécialités cliniques, en complément du C2 de consultant, complétant ainsi le rôle du médecin spécialiste dans le parcours de soins.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. constate que sur ces deux projets, ce sont les éléments élaborés au sein de ses groupes techniques qui ont servi de base aux négociations.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. souhaite que le gouvernement apporte une impulsion décisive pour concrétiser ces premiers relevés d'étape en avenants conventionnels en septembre.